



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Irène CHINOUNE, Aurélie VARRIER, Christine ABDILLA, Dominique GUINET, Sylvie PERMEZEL. MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU.

Pouvoir :

Agnès BOCQUEL à Didier ALBAN
Christine NAVARRO à Marie-Thérèse RIGAUTIER
Frédéric BRU à Anny SANLAVILLE
Philippe MOREL à Thierry LABRUYERE

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 13/09/2016 est approuvé.

Une question diverse sera évoquée au sujet du compte rendu de la commission travaux sur l'éclairage public par Irène CHINOUNE.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- Décisions budgétaires modificatives
- Avis sur demandes de subventions dans le cadre du plan en faveur de la ruralité lancé par l'Etat : rénovation de la salle polyvalente, cheminement Chemin Vert, projet école, rénovation des escaliers d'accès de l'église, aménagement du cimetière,
- Avis sur demande de subventions dans le cadre du projet de territoire initié par la Région, en suite et place des CDDRA (Contrat de Développement de la Région).
- Avis sur demande de subvention à l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour les travaux de sécurisation à l'école.
- Avis sur le règlement local de la publicité à l'échelle de la CCDSV
- Décision sur l'emplacement du nouveau cimetière.

Examen de devis
Compte rendu de commissions et syndicats,
Questions diverses
Informations

I – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Mme le Maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET adjoint aux finances.

Après étude par la commission finances, et afin de commencer à payer les premières trimestrialités de l'emprunt de 300 000 € contracté pour faire face aux divers investissements en cours, il convient de prendre en compte les changements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
66111 Intérêts des Emprunts	2 000.00 €	022 Dépenses Imprévues de Fonctionnement	- 2 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 capital emprunt	4 000.00 €	020 Dépenses Imprévues d'investissement	- 4 000.00 €
190 mise en sécurité Chemin Vert	3 500.00 €	189 Amm. Sécurité hameau du Bady	- 3 500.00 €
157 Amm. Terrain communal	5 000.00 €	020 Dépenses Imprévues d'Investissement	- 5 000.00 €
	12 500.00 €		- 12 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces transferts de crédits.

Emmanuel GENIQUET, précise qu'avant la fin de l'année, une nouvelle DM sera à prendre sur les comptes de charge pour frais de personnel, pour faire face aux divers changements d'échelons et d'augmentation de l'indice.

II – AVIS SUR DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE LANCE PAR L'ETAT : rénovation de la salle polyvalente, cheminement Chemin Vert, projet Ecole, rénovation des escaliers d'accès à l'Eglise et aménagement du Cimetière.

Mme le Maire précise le mode d'emploi de ce contrat de ruralité mis en place par l'Etat, qui ressemble à la DETR. Il a pour but de :

- Coordonner les moyens : techniques, humains et financiers,
- Fédérer les partenaires

Il est axé sur six volets :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centres,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Il sera signé entre l'Etat et les EPCI, soit pour notre commune, la CCDSV. Une présentation a donc eu lieu lors du dernier bureau de la communauté de communes. Mme le Maire en fait un rapide résumé (70 diapo ont été présentées.) Il a été décidé de rajouter la part que prendront les communes dans le cadre de ce contrat qui sera signé pour 4 ans.

Un mail a été envoyé au Président de la CCDSV et à son directeur pour lister les différents projets décidés pour ce mandat pour la commune de Ste Euphémie :

- Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente,
- Cheminement Chemin Vert,
- Projet Ecole,
- Rénovation des escaliers d'accès à l'Eglise,
- Aménagement du Cimetière.

Mme le Maire pense qu'il ne faut pas passer à côté de cette demande de subvention et que la responsabilité des élus est d'aller à la « pêche » aux financements.

Elle demande au conseil municipal de donner son avis et de l'autoriser à signer tous les actes se rapportant à ces demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce « pour » à l'unanimité.

III- AVIS SUR DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE INITIE PAR LA REGION, EN SUITE ET PLACE DES CDDRA (Contrat de Développement de la Région)

Mme BEGUET conseillère régionale viendra lors du prochain bureau de la communauté de communes présenter ce contrat de territoire. Les subventions sont annoncées cumulables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix Pour et 1 Abstention (Thierry LABRUYERE) charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches pour bénéficier de ce contrat de territoire.

III- AVIS SUR DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE.

Mme le Maire informe l'assemblée du courrier arrivé le 6 octobre en provenance du Préfet de l'Ain, avis informant les communes de la décision du gouvernement, dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, de soutenir la sécurisation des établissements scolaires. Pour ce faire, les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ont été abondés. Une aide pourra donc être attribuée prioritairement aux collectivités dont les établissements présentent un caractère de mise en sécurité insuffisant.

Mme le Maire rappelle le projet de sécurisation de l'entrée de l'école Antonin Rolland conformément à la circulaire du ministère de l'éducation nationale. Elle précise que la réponse doit parvenir aux services de l'Etat avant le 15/10/2016. Le délai est très court.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix Pour et 1 Abstention (Daniel DELAGNEAU) autorise Mme le Maire :

- à solliciter cette aide financière,
- à signer tous les actes s'y rapportant.

IV- AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE A L'ECHELLE DE LA CCDSV

Anny SANLAVILLE rappelle la présentation qui avait été faite lors du conseil municipal du 13/09/2016.

Mme le Maire expose la situation actuelle de la commune vis à vis de la réglementation de la publicité et des enseignes.

Elle souligne qu'un règlement local de publicité établi au cours de la décennie 1990 par le district Saône vallée, a permis d'éviter la « pollution visuelle » aux sorties / entrées des grandes agglomérations voisines et de maîtriser les règles d'installation de la publicité.

Mme le Maire propose au conseil municipal que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, engage les réflexions pour établir un règlement local de publicité à l'échelle du territoire communautaire. Il souligne que l'établissement d'un tel règlement intercommunal nécessitera le transfert de la compétence à la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix Pour, 1 voix contre (Emmanuel GENIQUET), et 2 abstentions (Irène CHINOUNE et Sylvie PERMEZEL) :

- ✓ **Approuve** la proposition de Mme le Maire d'établir un règlement local de publicité à l'échelle intercommunale,
- ✓ **Charge** Mme le Maire de solliciter la CCDSV pour l'établissement d'un tel règlement intercommunal de publicité,

Sylvie PERMEZEL explique son vote par la complexité du sujet.

V- DECISION SUR L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE

Une réunion publique a été organisée le 4 octobre, salle polyvalente, à l'initiative de la municipalité. Elle avait pour but de rendre compte du rapport du cabinet d'études GEOSIGN qui a travaillé sur différentes possibilités d'agrandissement du cimetière de la commune.

Mme le Maire est déçue du résultat, peu de personnes se sont déplacées. Le travail du cabinet était pourtant très intéressant à partager. Il revient aujourd'hui de décider de ce nouvel emplacement pour le cimetière, cette décision n'est pas anodine, elle s'attendait donc à plus de personnes présentes.

Dominique GUINET trouve que c'est représentatif de ce qui se passe aujourd'hui en France.

Daniel DELAGNEAU remarque que toutes les personnes présentes avaient quelque chose à défendre.

Madame le Maire reprend les résultats de l'étude qui met en avant deux emplacements sur les quatre possibles. Ce résultat s'entend bien : selon le cabinet avec ses critères. Les deux terrains appartenant à la commune. Il conviendra cependant d'effectuer une étude hydrogéologique, obligatoire avant la décision finale :

- Le bois des Bruyères (ancien site de l'AGILITY) qui dispose de 5100 m2, donc sans possibilité d'agrandissement futur.
- Le Grand Montferrand 50 000 m2 avec un accès à rendre carrossable.

Après débat,

Le Conseil Municipal vote :

- Pour le site du bois des Bruyères :
 - o 5 voix Pour 13 contre et 1 Abstention
- Pour le site du Grand Montferrand : parcelle cadastré ZA 52
 - o 13 voix Pour et 6 contre

Le Conseil Municipal fait donc le choix du site du Grand Montferrand dans l'attente de l'étude Hydrogéologique qui sera commandée et qui déterminera la faisabilité du projet sur ce terrain.

VI – EXAMEN DE DEVIS

Didier ALBAN, adjoint aux travaux fait part des devis qu'il a reçus concernant le changement des filets sur le city stade :

- SARL MILLET Métallerie pour un montant de 2100.72 € TTC
- CASAL SPORT pour un montant de 3388.08 € TTC

Ces devis s'entendent, pose comprise, et proposent les mêmes matériaux.

Le conseil municipal propose de retenir la SARL MILLET Métallerie pour ce travail.

Didier ALBAN rappelle que le compte rendu de la dernière commission travaux a été envoyé à tous les membres du conseil.

VII – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

SMICTOM : Sylvie PERMEZEL

Caroline FAYE souhaite que le lien du SMICTOM apparaisse sur le site internet de la commune.

Sylvie PERMEZEL fait un rapide résumé de la réunion du comité syndical du 22/09/2016 :

- Le tri du papier pourra continuer, un endroit de stockage a été trouvé, en accord avec la société qui a racheté les locaux de l'ancienne entreprise COMBRICHON,
- La recyclerie customise les meubles et organise des ateliers pour les particuliers,
- La recyclerie propose des actions envers les scolaires,
- Il est demandé d'informer le SMICTOM pour toutes les créations de nouveaux lotissements, afin de prévoir à l'avance le passage optimum pour le camion poubelle.
- Il faut répondre même négativement à la demande de besoins pour de nouveaux containers,
- Un nouveau règlement de la déchetterie et de la collecte a été rédigé et envoyé à toutes les communes adhérentes. (Celui-ci a été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux par le secrétariat de mairie).
- Bernard Grison, président de la C C D S V a demandé au SMICTOM s'il était possible de ne pas faire payer redevance spéciale au camping de Trévoux, au titre de l'action en faveur du tourisme. Cette taxe est proportionnelle au service rendu. Il lui a été répondu que ce camping bénéficiait de nombreux ramassages, principalement en été, et que les autres campings étaient soumis à cette même redevance (A Ars par exemple) et que cette demande serait abordée en bureau de SMICTOM.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE :

Anny SANLAVILLE fait part des divers points qui ont été abordés lors de la réunion du conseil communautaire :

- Achat par le SMICTOM d'un morceau de terrain qui permettra le stockage du papier recyclable.
- Un compromis de vente a été signé sur la zone de Frans avec la société Intermarché. D'ici 4 à 6 ans un Intermarché pourrait voir le jour.
- Décisions Modificatives votées à l'unanimité.
- Le Contrat de Ruralité a été présenté.
- Accord pour la réalisation du réseau d'Assainissement de Rancé.

Commission des finances : Emmanuel GENIQUET

Le 22 septembre, lors de la réunion des membres de la commission des finances, l'Agence France Locale est venue expliquer sa décision d'accorder un emprunt de 300 000 € sur les 900 000 € demandés.

L'exécuté budgétaire et les Décisions Modificatives ont été étudiés.

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage Public : Irène CHINOUNE demande des explications concernant le compte rendu de la commission travaux qui informe le conseil municipal de la validation d'un devis pour un éclairage public supplémentaire rue du Roussillon et la non validation de l'extension de l'éclairage route d'Ars. Elle pense que cet éclairage est indispensable à la circulation à pied des enfants et piétons en toute sécurité.

Didier ALBAN précise que pour ce qui concerne l'éclairage du Roussillon le poteau existe déjà il n'y a pas besoin de rajouter une lampe pour un montant de 900 € dont 386 € à la charge de la commune.

Pour la route d'Ars, le montant du devis s'élève à 8 600 € dont 6 457 € à charge de la commune.

Mme CHINOUNE fait remarquer que pas mal d'enfants prennent cette route à pied notamment pour se rendre au lycée de Cibeins tôt le matin vers 7h15, qu'il fait nuit et que c'est dangereux à cause de la vitesse excessive des automobilistes. Qu'il faudra vraiment réfléchir à ce problème pour le futur.

Thierry LABRUYERE pense qu'il faut vraiment trouver le moyen de faire ralentir la circulation avant qu'il y ait un accident.

Mme le Maire souligne que tout le monde se plaint de la vitesse excessive. Que sur la question de la sécurité à l'intérieur du village, elle sera à prendre dans un grand ensemble. Le devis route d'Ars sera à reprendre dans ce contexte.

Daniel DELAGNEAU remarque que d'autres endroits auraient été plus urgents à traiter que le chemin Vert.

Sylvie Permezel pense qu'il faudrait réfléchir à la création de pistes cyclables.

INFORMATIONS :

Le 15 octobre 2016 : Assemblée Générale des Maires ruraux à Pont de Vaux

Le 15 octobre 2016 : découverte des poissons de la Dombes

Le 28 octobre 2016 : Assemblée Générale des Maires de l'Ain

Le 2 novembre 2016 à 18h30 : commission finances

Le 4 novembre 2016 : concours de coïncidences du CCAS
Le 8 novembre 2016 : don du sang à la salle polyvalente
Le 4 décembre 2016 : loto du CCAS

Séance levée à 22h30

Prochain conseil municipal le 8/11/2016 à 20h30